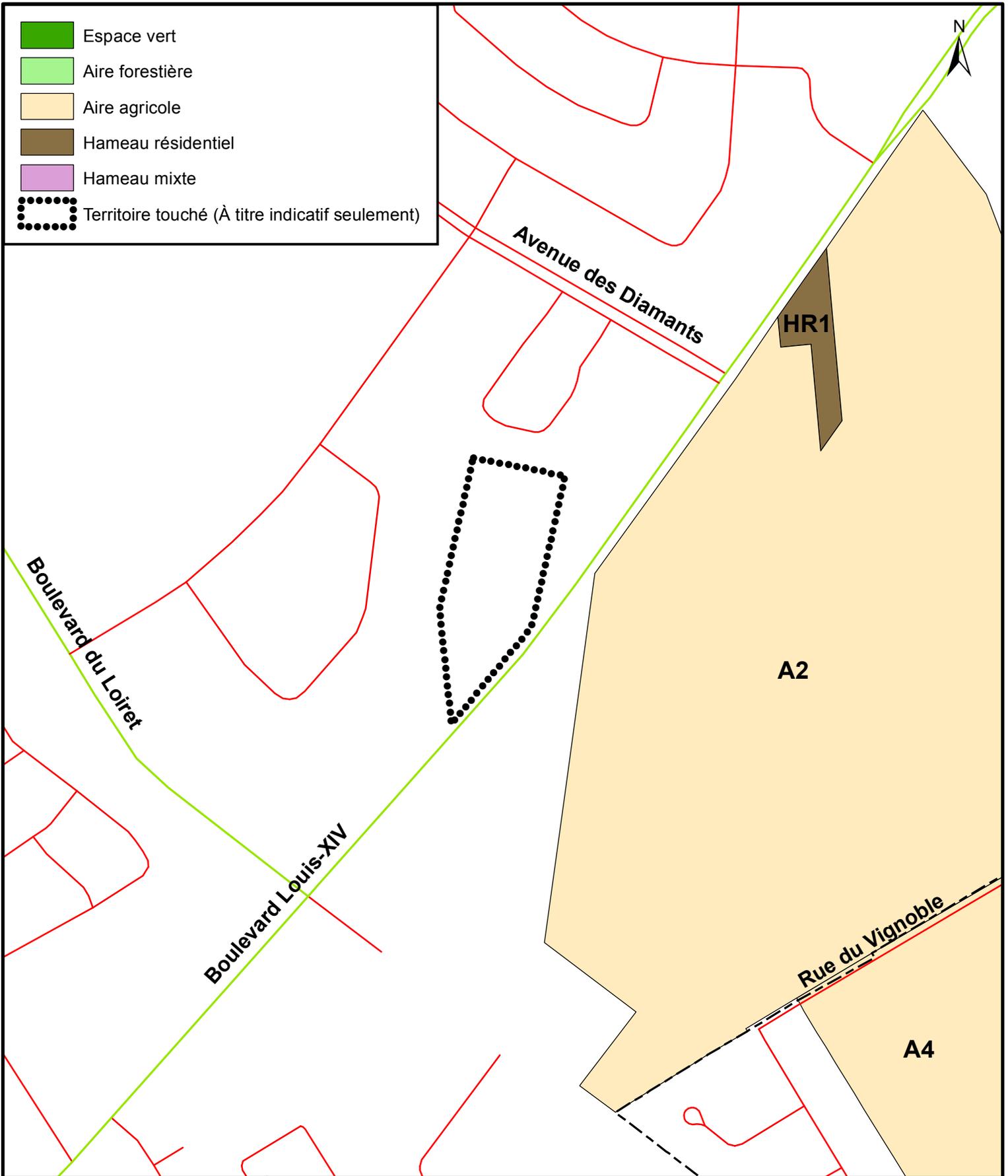


-  Espace vert
-  Aire forestière
-  Aire agricole
-  Hameau résidentiel
-  Hameau mixte
-  Territoire touché (À titre indicatif seulement)



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT 207 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC
EXTRAIT DE LA CARTE #2 ANNEXE "K" - LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL - ZONE AGRICOLE PERMANENTE

Date du plan : 2014-09-29
No du règlement : R.A.V.Q.935
Préparé par : É.B.

No du plan : RAVQ935A02
Échelle : 1:5 000